



Duree du temps de travail et quelles sanctions

Par **coccinelle1954**, le **13/03/2011** à **18:00**

Bonjour,
je travaille 35 h par semaine pour un employeur et 10h pour un autre ai je le droit quelles sanctions est ce que j encours; je suis agent de propreté
merci

Par **yrigeo**, le **15/03/2011** à **18:11**

La durée maxi de travail est de 48 sur une semaine mais de 44 en moyenne sur une période de 12 semaines.
C'est l'employeur secondaires (celui qui vous a embauché alors que vous aviez déjà un emploi) qui est censé respecter ces maxis. Vous comme salarié ne risquez rien.